

# **MAIRIE DE PRUNIERES**

Les plantas – 4 Place de la Mairie  
05230 PRUNIERES  
Téléphone : 04.92.50.65.89  
Email : [contact@prunieres.fr](mailto:contact@prunieres.fr)  
Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## **Réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2022**

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mardi 31 mai 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel De RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO (à compter de 19h20), Jean-Luc VERRIER

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Annie SOLDADO a donné pouvoir à Jean-Luc VERRIER le temps de son arrivée.

Madame Céléna MONDON est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 14 avril 2022.

**Le Compte-rendu du 14 avril 2022 est approuvé.**

### **A- Ordre du jour :**

#### **1°) Subventions aux associations**

Monsieur le Maire informe que la Commune a reçu deux nouvelles demandes de subvention de l'association « Au P'tit Four des Gourres » et de l'Association française des sclérosés en plaque.

**Le Conseil municipal attribue à l'unanimité 300 euros de subvention pour le fonctionnement de l'association « Au P'tit four des Gourres » et 300 euros pour la manifestation sur justificatif de réalisation de l'évènement. La demande de subvention de l'association française des sclérosés en plaque est refusée.**

#### **2°) Travaux de la salle des cérémonies : demande de financement**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a autofinancé les travaux réalisés pour rénover la salle des cérémonies. Il serait cependant possible de bénéficier d'une aide financière du Département. Le montant des travaux réalisés s'élève à 11 930,33 € TTC.

Monsieur Robert FRAYSSINES propose d'installer des moustiquaires à certaines fenêtres pour éviter les salissures faites par les mouches. Les élus approuvent.

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.**

#### **3°) Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Pierre DOUSSOT, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances explique que la Communauté de communes de Serre-Ponçon a intégré une nouvelle compétence : « mobilité ». Dès lors, il y a un transfert de charges et recettes entre la Communauté de communes et les communes Embrun, Crévoux et Les Orres qui exerçaient préalablement cette compétence. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) analyse le coût financier du

**Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.**

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie.**

transfert qui va déterminer les effets sur les attributions de compensation perçues par les communes concernées et établi un rapport. Chaque commune doit donner son avis sur le rapport de la CLECT.

**Le rapport de la CLECT est voté par 9 voix Pour et une abstention.**

#### **4°) Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants**

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les communes ont obligation de publier les délibérations sur leur site internet. Une dérogation est accordée pour les collectivités de moins de 3 500 habitants pour qu'elles choisissent les modalités de publicité de leurs actes soit par affichage, soit sur papier, soit sous forme électronique.

Les conseillers municipaux décident de maintenir à titre principal, la publication des actes sur papier afin qu'ils soient consultables par tous les administrés même ceux n'ayant pas internet. Les actes (délibérations, arrêtés, décisions, etc.) sont consultables aux horaires d'ouverture de la mairie en Mairie. Les comptes-rendus du Conseil sont affichés au panneau principal d'affichage devant le bâtiment de la Mairie. Une mention en bas de page de chaque compte-rendu de réunion du Conseil mentionnera que les délibérations peuvent être consultées en Mairie. En complément et à titre subsidiaire les actes pourront être publiés sur le site internet de la Mairie.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

#### **5°) Adhésion au groupement de commandes porté par le SMED13 et le Syme 05 pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique**

Monsieur Pierre DOUSSOT rappelle le différend entre la Commune et EDF Collectivités quant au retrait de la Commune du tarif réglementé par Edf Collectivités. Sous réserve de l'avancée du dossier, les prochaines factures Edf seront consignées auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Le projet présent a pour but d'adhérer au groupement de commandes dont l'objet est de réaliser des consultations publiques avec plusieurs collectivités afin d'avoir une force de négociation des prix auprès de différents opérateurs d'énergies. L'adhésion au groupement est gratuite et permet de recenser l'ensemble des besoins des collectivités adhérentes. Seul l'engagement de la commune à un marché public générera une participation financière de la collectivité. La Commune n'est pas obligée de s'engager sur un marché et ne devrait pas s'engager si EDF la réintègre aux prix réglementés. Dans le cas où la commune ne serait pas réintégrée au tarif réglementé, l'adhésion au groupement permet de consulter divers opérateurs, de bénéficier de l'ingénierie SMED13 et Syme 05 pour réaliser ces consultations très techniques.

#### **6°) Passage à la nouvelle nomenclature comptable M57**

Monsieur le Maire explique que les collectivités territoriales devront obligatoirement passer à la nouvelle nomenclature comptable dite M57. Les services de la trésorerie d'Embrun conseillent d'anticiper cette obligation pour une mise en œuvre dès janvier 2023 afin de bénéficier d'une meilleure disponibilité du percepteur et d'éviter l'afflux qui aura lieu avant 2024.

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.**

#### **7°) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPOS) 2021**

Monsieur le Maire présente les éléments du RPOS à savoir la commune compte 271 abonnés sur le réseau d'eau potable. En 2021, 32 464 m<sup>3</sup> d'eau ont été consommés ce qui représente une consommation moyenne par abonnée de 120 m<sup>3</sup> par an. Un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes tout comme le volume prélevé en sortie de la source, qui enregistre un taux de fuite de 19 % par rapport à 2020 et révèle un éventuel dysfonctionnement du compteur de prélèvement ou une usure du réseau au niveau des réservoirs « Gourre nouveau » et « Marseille ».

Monsieur Robert FRAYSSINES propose, dans un 1<sup>er</sup> temps, de faire étalonner les compteurs de prélèvement.

La proposition est retenue par les conseillers.

Sur l'année 2021, l'indice global de protection des ressources en eau est de 80%. L'Agence Régionale de Santé, dans le cadre des contrôles sanitaires n'a pas relevé de non-conformité. Par contre, la performance globale du réseau qualifié par le rendement de l'exercice 2021 est de 50,1 %, inférieur au seuil réglementaire de 65,93 %. La Commune s'est donc engagée dans les travaux de rénovation du réseau. Ces travaux vont concerner dès 2022 : la canalisation du Lauguet et des Gourres. Le rapport rappelle également le prix de la facturation d'eau qui est de 0,70 € /m<sup>3</sup> en période estivale et de 0,28 € /m<sup>3</sup> en hiver. L'abonnement annuel est de 66 €. Les revenus de la facturation de l'eau sont d'environ 37 000 €. Un emprunt sera nécessaire pour financer l'ensemble des travaux prévus pour rénover le réseau.

Le rapport sera consultable en mairie et sur le site internet Sispea de l'agence de l'eau.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

## **B- Informations :**

### **1°) Contrat de prestations juridiques**

Monsieur le Maire informe avoir reçu le contrat de prestation juridique d'un conseil qui accompagne déjà les communes de Réallon et du Sauze du Lac.

La commune bénéficie par ailleurs d'un service de protection juridique par l'intermédiaire de son assurance et des conseils de l'AMF 05 qui prend également en charge une dépense d'avocat par an dans le cadre de la cotisation.

### **2°) Salle polyvalente et équipements de la Cour**

Monsieur le Maire interroge sur le devenir de la salle polyvalente et rappelle la proposition du cabinet d'études Topografik de ne pas la conserver.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe avoir sollicité des devis pour rénover la salle en fonction des choix pris avec ou sans puits de lumière, isolation ou non, retrait du crépi etc. le coût des travaux s'estime à ce jour à 20 000 €. Une démolition coûterait le double.

Les conseillers municipaux valident le principe de conserver la salle polyvalente et de réaliser des travaux de rénovation. Ces travaux peuvent être éligibles à la subvention régionale FRAT.

En ce qui concerne la cour de l'ancienne école, Monsieur le Maire propose de réfléchir à des équipements pour les enfants et leur famille type aire de jeu, d'installer des tables et bancs. De plus, il propose que la cour soit ouverte au public et, dans l'attente de l'avancée du projet quant aux équipements les plus adéquats, de rendre accessible la table de ping-pong héritée de l'école.

### **3°) Aménagement du belvédère de la Clouisse**

Monsieur le Maire informe que les travaux démarreront avant l'été et seront réalisés par l'entreprise Estellon Eric.

### **4°) Sanitaires du Port de Prunières**

Monsieur le Maire informe avoir écrit au Smadesep afin qu'il porte la maîtrise d'ouvrage du projet. Il reste en attente de la décision de son Conseil d'administration.

### **5°) Mise à disposition de la salle communale Saint Michel pour le projet artistique et de bien-être**

Monsieur le Maire informe que le projet de convention est en cours. Les porteurs de projet utiliseraient la salle à l'année en dehors de la période des vacances estivales à concurrence de 3 à 4 fois par semaine pour la pratique du yoga, de 2 à 3 fois par semaine pour les cours de musique et 1 à 2 fois par quinzaine pour la couture.

Un sous-compteur calculant la consommation électrique des porteurs de projet devra être installé. Monsieur Jacques BILLON-TYRARD s'occupera de ce point.

Les élus s'accordent pour un loyer de 500 € par an dans un 1er temps. La convention aura une durée d'un an et pourra être revue en fonction du bilan des activités. Les porteurs de projet devront s'acquitter

des frais d'électricité. Le montant de la caution n'est pas défini. Une délibération sera présentée lors du prochain conseil.

### **C- Tour de table :**

⇒ Journée écocitoyenne du 28 mai 2022 : Monsieur Le Maire informe que la journée écocitoyenne a rassemblé une quinzaine de personnes avec des enfants. Elle s'est poursuivie par l'inauguration des composteurs et une séance de sensibilisation à leur usage puis terminée par un apéritif convivial offert par la Mairie.

⇒ Foire aux plants du 29 mai 2022 : quatre exposants étaient présents. Le public est venu en continu sur la matinée. Monsieur Michel DE RANCOURT indique avoir compris que c'était un moment d'échanges de plants plutôt qu'une vente.

Madame Martine MARSEILLE confirme que c'était l'idée de départ mais qu'il y a eu très peu de propositions d'échanges.

⇒ Fête des terrasses du 1<sup>er</sup> juillet 2022 entre 18h00 et minuit : Monsieur le Maire informe que la Région Sud organise la 3<sup>ème</sup> édition de la fête des terrasses qui vise à célébrer la convivialité. Il suggère que ce serait une occasion pour lancer l'idée d'association qui a émergé le 11 mai dernier, lors de la rencontre avec les habitants sur le projet de la bascule.

⇒ Monsieur le Maire informe que le Département réalise des travaux de pontage des fissures sur la RD 109 sur le tronçon de la Route du lac.

⇒ Le groupement pastoral a fait parvenir une demande avec le souhait de récupérer les barrières de l'ancienne bassine.

Monsieur Pierre DOUSSOT explique que ces barrières sont des équipements communaux et qu'elles pourraient servir à remplacer le matériel défectueux sur les deux bassines existantes. Dès lors si la commune veut s'en dessaisir au profit d'une structure privée, une délibération est nécessaire.

Les élus estiment qu'il convient de recenser préalablement les besoins sur la commune.

⇒ Madame Elisabeth MEYNET informe que la fête des voisins de Pra Périer est prévue le 16 juillet 2022. L'évènement est ouvert à tous.

⇒ Pierre DOUSSOT informe que différentes banques ont été sollicitées aux fins de réaliser des demandes d'emprunt pour compléter le financement du projet de rénovation du réseau d'eau potable. Du fait de l'instabilité économique actuelle, les retours sur les prêts à taux fixes sont compliqués. Pour autant, sachant que les taux devraient évoluer à la hausse, les conseillers estiment qu'il est important de contractualiser rapidement. Les conseillers considèrent également qu'il est nécessaire de garder de la trésorerie pour pallier aux éventuels imprévus ou aux réparations inattendues.

⇒ Michel DE RANCOURT expose que la nouvelle commission relative à l'élaboration du plan de sauvegarde communal créée en mars dernier s'est réunie une fois, le 18 mai dernier. La prochaine réunion de la commission est prévue le 20 juin prochain.

⇒ Céléna MONDON informe qu'un atelier créatif à destination des enfants et adolescents de 0 à 15 ans sera organisée dans la cour de l'ancienne école de 14 heures à 18 heures. Cet atelier permettra de décorer la Commune pour la fête du miel et des abeilles du 20 août prochain. Elle espère que les familles et les enfants répondront présents pour réaliser les décorations à partir de matériaux recyclés. Les familles intéressées peuvent contacter la Mairie pour plus d'informations. Cela permettra également de connaître le nombre de participants potentiels.

**La séance est levée à 23h00.**